

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, sur convocation adressée le 20 janvier 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Josette MOUTON, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE

Pouvoirs : de Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Marie-Paule DOS REIS à Philippe SCHMIT, Richard PEPIN à Hervé BUISSON, Véronique THIBOUST à Marie-Anne CHENESSEAU, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Olivier DANIEL à Michelle ELLEAUME, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Sylvie GAREL à Christine DAMAS, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Excusé : Vincent CARNIS

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Michèle CAT, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 34
Nombre de conseillers votants : 44

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

DELIBERATION N°2026-16 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

A la suite de la réussite d'un examen professionnel et dans le cadre des besoins au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à 85%, annualisé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet soit à 85% annualisé au sein du service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
- **DIT** que cet emploi pourra éventuellement être pourvus par un contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260126-DELIB2026-16-DE

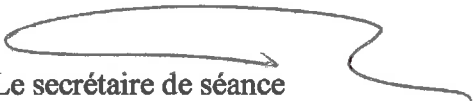
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026 Page 1/2

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé ou recruté et aux charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au Budget au chapitre et article prévus à cet effet.

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT


Le secrétaire de séance

Martial LOCHON

